



Assemblée constituante
Case postale 3919
1211 Genève 3

Aux représentant-e-s des médias

Genève, le 14 septembre 2010

Communiqué de presse

La commission thématique 4 de l'Assemblée constituante genevoise a présenté à la presse, mardi 14 septembre 2010, ses principales thèses relatives à l'organisation territoriale et aux relations extérieures, qui seront débattues lors des trois séances plénières qui se tiendront les 16, 21 et 30 septembre 2010.

Le rapport de la commission 4 se compose, outre d'un rapport général rédigé par son président, M. Yves Lador, de trois rapports dits « sectoriels » couvrant les domaines suivants :

Rapport 401 : « Région », rapporteur M. Jean-François Rochat

Rapport 402 : « La coopération internationale à Genève », rapporteur M. Antoine Maurice

Rapport 403 : « Communes », rapporteur M. Yves Lador

Les principales nouveautés proposées sont :

Région : conduite de la politique extérieure confiée au président du Conseil d'Etat, élu pour 5 ans, promotion d'une institution régionale (réunissant des représentants des exécutifs, des organes législatifs et délibératifs, de la société civile et des associations de communes), étude par le Conseil d'Etat de la création d'une véritable assemblée régionale élue, admission d'observateurs extérieurs dans les séances du Grand Conseil (avec droit de parole et de proposition), mise en place d'une démarche participative pour les projets et réalisations importants et création d'un poste d'ombudsman pour toutes les questions relatives à la région.

Coopération internationale : principe du soutien de la vocation internationale de Genève fondée sur la tradition humanitaire et le droit, mise en place de conditions cadre matérielles, ainsi que de mesures d'hospitalité au sens large (impliquant de la part des autorités un effort de compréhension, de sensibilisation et de concertation des différentes composantes de la population du canton impliquées dans la coopération internationale).

Communes : après avoir travaillé sur quatre types d'organisation territoriale (détaillés dans le rapport 403), la commission a choisi de proposer une adaptation à partir de la structure existante des 45 communes (avec une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le canton). Les différents types d'organisation territoriale, qui pourraient éventuellement se combiner entre eux, seront aussi discutés en séance plénière.

La commission 4 s'est réunie à 51 reprises d'avril 2009 à mai 2010 sous les présidences successives de Mme Carine Bachmann (Les Verts et Associatifs), d'avril à décembre 2009, et de M. Yves Lador (Associations de Genève), dès janvier 2010.

Les rapports sont disponibles sur www.ge.ch/constituante à l'adresse suivante:

http://www.ge.ch/constituante/rapport_these/rapport_these.asp?comm=177

Contacts :

- Yves Lador, président de la commission 4, 079 705 06 17
- Fabienne Bouvier, chargée de la communication, 022 546 87 12